



De BeGeo Awards zijn een initiatief van het NGI, Flagis en AM/FM GIS Belux, in partnerschap met Agoria.
Les BeGeo Awards sont une initiative de l'IGN, Flagis et AM/FM GIS Belux, en partenariat avec Agoria.



BeGeo Awards - Règlement 2026

FLAGIS asbl, AM/FM-GIS BELUX asbl, l'Institut géographique national (IGN) et Agoria organisent les BeGeo Awards. Ils sont dénommés ci-après les « Organisateurs ».

Cette édition est organisée en étroite concertation et collaboration avec l'événement BeGeo 2026 (<https://www.begeo.be>).

Article 1er : Objectif

Les BeGeo Awards ont pour objectif, d'une part, de récompenser toutes les initiatives possibles dans lesquelles **la collaboration, la géo-intelligence au service de la résilience et la recherche innovante pour le développement des capacités géospatiales** jouent un rôle important.

D'autre part, les BeGeo Awards ont pour but de récompenser une initiative qui **met en avant l'information géographique auprès du grand public** (« La géo en vedette »). Cette initiative permet de mieux faire connaître l'information géographique au sein de la société, ce qui renforce son potentiel de valorisation et soutient son application ainsi que la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur géographique.

Les candidatures sont totalement ouvertes. Chacun peut proposer son propre projet ou un projet qui l'enthousiasme. Le dépôt d'une candidature requiert uniquement la fourniture de coordonnées, d'une description du projet, d'une appréciation et du nom d'une personne de contact impliquée dans le projet.

Les questions concernant le règlement ou une candidature peuvent être envoyées à BeGeoAwards@ngi.be.

Article 2 : Catégories de prix

Cinq prix sont décernés en tout :

1. Collaboration et partenariats

Ce prix sera décerné à un projet dans lequel la collaboration joue un rôle central. Les projets dans lesquels différentes parties collaborent (autorités, citoyens, acteurs privés, institutions de recherche) et les partenariats conclus pour être plus que la somme de leurs parties entrent en ligne de compte. L'envergure nationale d'un projet constitue un atout.

2. La géo-intelligence en action

Ce prix sera décerné à un projet qui apporte une contribution significative à la géo-intelligence au service de la résilience. Toute initiative (potentiellement) largement soutenue qui contribue à un avenir résilient et résistant pour le pays peut prétendre à ce prix.

3. Développement des capacités et enseignement

Ce prix sera décerné à un projet de recherche novateur ou à un projet d'enseignement qui contribue au développement des capacités géospatiales nationales. Il peut s'agir d'un travail de fin d'études, d'un projet de recherche, etc., tant dans le domaine de la recherche fondamentale que de la recherche appliquée ou de leur valorisation. L'important est que la recherche soit novatrice et ouvre la voie à de nouvelles recherches ou puisse être valorisée dans des applications pratiques.

4. La géo en vedette

Ce prix sera décerné à un projet qui fait connaître l'information géographique à un public plus large, en élargissant considérablement l'application du savoir-faire géospatial au-delà du domaine géographique spécialisé. Le projet offre ainsi un potentiel de valorisation plus large de cette information et accroît l'attractivité de l'enseignement et du marché du travail en dehors du secteur géographique.

5. Prix du public

Un maximum de trois candidats retenus dans chaque catégorie sera sélectionné par un jury d'experts. Cette sélection sera publiée en préambule de BeGeo. Au cours de l'événement BeGeo, le public présent pourra voter pour le Prix du public, qui sera décerné à l'un des nominés de cette sélection, qui en comportera donc douze au maximum.

Article 3 : Conditions de participation

Seuls les projets dans lesquels l'information géographique joue un rôle important et

1. auxquels participe un collaborateur de nationalité belge ; ou
2. auxquels participe une organisation basée en Belgique (privée ou publique) ; ou
3. qui ont un impact important sur le territoire belge ;

entrent en ligne de compte.

Article 4 : Candidatures

Les candidatures peuvent être introduites jusqu'au **1er mars 2026 à 23h59**, exclusivement via le [formulaire d'inscription](#) en ligne sur le site web de BeGeo.

Tout le monde peut soumettre une candidature, même les personnes qui ne sont pas impliquées dans le projet pour lequel la candidature est soumise.

Les candidatures peuvent être rédigées en français, néerlandais, allemand ou anglais.

Une candidature doit comporter les éléments suivants :

1. Un titre ;
2. Le nom et les coordonnées de la personne qui introduit la candidature ;
3. Une description des raisons pour lesquelles le projet mérite un BeGeo Award comptant 4000 caractères **maximum** ;
4. Une annexe (facultative) fournissant plus d'informations sur le projet (PDF, max 100 Mo) ;
5. Une personne de contact et les coordonnées d'une personne participant au projet.

Les demandes de participation doivent être téléchargées via le [formulaire web](#).

Article 5 : Procédure d'évaluation

Étape 1 : validation

Pour les candidatures soumises par une personne non impliquée dans le projet (lorsque la personne de contact du projet est différente de celle qui introduit la candidature), un collaborateur des organisateurs contactera la personne de contact du projet indiquée. Le collaborateur lui demandera l'autorisation de prendre le projet en considération pour un BeGeo Award. Si la personne de contact est d'accord, le projet entrera en ligne de compte pour un prix et passera à l'étape suivante de la procédure de sélection. Si la personne de contact n'est pas d'accord, le projet n'entrera pas en ligne de compte et le processus de candidature s'arrêtera.

Si la personne de contact est la même que celle qui soumet la candidature, le projet sera éligible à un BeGeo Award et passera à l'étape suivante de la procédure de sélection.

Étape 2 : sélection des nominés par catégorie

Les candidatures retenues seront soumises à un jury. Toute candidature soumise qui ne remplit pas les conditions de participation sera exclue par le jury de la suite de la procédure d'évaluation.

Le jury est composé de membres faisant autorité dans le domaine des technologies de l'information géographique en tant qu'utilisateurs ou fournisseurs.

Le jury évaluera chaque candidature restante sur la base de la description des raisons pour lesquelles le projet mérite un BeGeo Award. Sur la base de cette description, le jury déterminera quelles candidatures sont éligibles dans une ou plusieurs catégories. Un classement définitif sera établi pour chaque catégorie. Une liste des trois meilleures candidatures dans chaque catégorie sera établie sur la base de ce classement. Ces candidatures sont appelées les « nominés » de chaque catégorie.

Le candidat le mieux classé par le jury dans les catégories suivantes :

- Collaboration et partenariats ;
- La géo-intelligence en action ;
- Développement des capacités et enseignement ;
- La géo en vedette ;

est directement déclaré lauréat dans la catégorie correspondante.

Étape 3 : vote pour le Prix du public pendant BeGeo

À partir du **16 mars 2026**, le grand public pourra découvrir tous les nominés sur une page du site web de BeGeo. La présentation de chaque nominé comportera un visuel et un texte expliquant pourquoi il mérite un prix. Ce texte et ce visuel seront fournis par le candidat et peuvent être adaptés par l'organisation et par le jury. Une fois nominé, vous êtes prié d'être présent à la cérémonie de remise des prix le 24 mars et de présenter votre projet en 60 secondes à l'aide d'une présentation PowerPoint avec minutage automatique que vous commenterez ou d'une vidéo qui sera utilisée pour le vote du prix du public.

Le vote sera organisé à un moment donné de l'événement BeGeo.

En coulisses, l'organisation comptabilisera le nombre de votes pour chaque candidature.

La candidature ayant obtenu le plus de votes sera lauréate du Prix du public de BeGeo.

Étape 4 : proclamation

La proclamation des lauréats par catégorie aura lieu le **24 mars 2026**, lors de la cérémonie de clôture de BeGeo qui se déroulera dans l'Auditorium 2000 de Brussels Expo.

Article 6 : Compétences du jury

Le jury se compose de représentants des organisateurs, du monde académique et des secteurs privé

et public.

Les membres du jury évaluent à huis clos les candidatures soumises sur la base de la description des raisons pour lesquelles les projets méritent un BeGeo Award.

Sur la base de cette évaluation, le jury dresse une liste de « nominés » par catégorie. Cette liste constitue la liste définitive des projets entrant en ligne de compte pour le Prix du public.

Le jury désigne le gagnant dans les catégories suivantes :

- Collaboration et partenariats ;
- La géo-intelligence en action ;
- Développement des capacités et enseignement ;
- La géo en vedette.

Le jury dévoile le nom des lauréats des BeGeo Awards le **24 mars 2026**, lors de la cérémonie de clôture de BeGeo qui se déroulera dans l'Auditorium 2000 de Brussels Expo.

Le jury ne doit pas justifier sa décision et peut également décider de ne pas décerner un prix.

Le jury peut exclure de la suite de la procédure d'évaluation les candidatures qui ne répondent pas aux conditions de participation et aux critères formels mentionnés.

Les organisateurs et le jury se réservent également le droit d'exclure une candidature si elle n'a pas été introduite à temps, en tout ou en partie, ou si l'une des règles légales et éthiques mentionnées ci-dessous n'est pas respectée. Si une candidature contient des éléments contraires à ces règles, les organisateurs et le jury peuvent exclure la candidature, supprimer le contenu contraire aux règles ou retirer un prix déjà attribué.

Article 7 : Règles légales et éthiques

Toutes les candidatures soumises doivent respecter la législation belge et européenne en vigueur en matière de droits d'auteur. De courts extraits peuvent être utilisés à condition que la source soit clairement mentionnée. Les participants dégagent les organisateurs des BeGeo Awards de toute responsabilité en cas de violations des droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle. La participation aux BeGeo Awards n'implique aucun transfert des droits de propriété. Toutefois, les organisateurs acquièrent le droit de publier les candidatures sur leur site web et sur les sites web de leurs partenaires à compter de la date d'envoi. Ils peuvent également publier les textes sur ces sites ou dans des magazines papier ou électroniques, avec mention de la source.

Les candidatures ne peuvent contenir aucune affirmation, aucun fait, aucune information ou citation susceptible de nuire ou de porter préjudice à une personne ou à un groupe de personnes. Les projets ne peuvent comporter aucune affirmation, aucun fait, aucune information ou citation susceptibles d'inciter à la discrimination à l'égard d'individus en raison de leur race, de leurs opinions, de leur nationalité, de leur sexe, de leur profession ou de toute autre conviction. Les candidatures proposées ne peuvent pas non plus inciter à commettre des délits ou des infractions aux lois et à toute autre réglementation.